

# Fiche de données de sécurité

page: 1/11

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 01.07.2011

Version: 6.0

Produit: **MASTERFLEX 474 GRIS**

(ID Nr. 30356425/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 19.08.2011

## 1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### Identificateur de produit

## MASTERFLEX 474 GRIS

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Réservé aux utilisateurs professionnels., Produit chimique pour la construction

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société:

BASF Construction Chemicals France

S.A.S.

ZI de la Petite Montagne Sud - Lisses, 10,

rue des Cévennes

91017 Evry Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

## 2. Identification des dangers

### Éléments d'étiquetage

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations')

Symbole(s) de danger

Xn

Nocif.



Phrase(s)-R

R42

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Le(s) conseil(s) de prudence

S23.9

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

S24

Éviter le contact avec la peau.

S35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S51

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S63

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: DI(PHENYLISOCYANATE) DE METHYLÈNE (MDI)

Contient des isocyanates. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

### Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Autres Dangers (GHS):

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## 3. Composition / Information sur les composants

### Mélanges

### Caractérisation chimique

Prépolymère à base de : polyol, isocyanates aromatiques

### Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

#### | xylène

Teneur (W/W): < 5 %  
Numéro CAS: 1330-20-7  
Numéro-CE: 215-535-7  
Numéro INDEX: 601-022-00-9  
Symbole(s) de danger: Xn  
Phrase(s)-R: 10, 20/21, 38

#### | oxyde de calcium

Teneur (W/W): < 2,5 %  
Numéro CAS: 1305-78-8  
Numéro-CE: 215-138-9  
Symbole(s) de danger: Xi  
Phrase(s)-R: 38, 41

#### | éthylbenzène

Teneur (W/W): < 2,5 %  
Numéro CAS: 100-41-4  
Numéro-CE: 202-849-4  
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489370-35  
Numéro INDEX: 601-023-00-4  
Symbole(s) de danger: F, Xn  
Phrase(s)-R: 11, 20, 36/37/38, 48/20, 65

#### | distillats légers (pétrole), hydrotraités

Teneur (W/W): < 2,5 %  
Numéro CAS: 64742-47-8  
Numéro-CE: 265-149-8  
Numéro INDEX: 649-422-00-2  
Symbole(s) de danger: Xn, N  
Phrase(s)-R: 65, 51/53

#### | 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (MDI)

Teneur (W/W): >= 0,1 % - < 1 %  
Numéro CAS: 101-68-8  
Numéro-CE: 202-966-0  
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457014-47  
Numéro INDEX: 615-005-00-9  
Symbole(s) de danger: Xn  
Phrase(s)-R: 20, 36/37/38, 40, 42/43, 48/20  
Carc. Cat. 3

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 4. Premiers Secours

### Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone

### Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

### Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).

Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

### Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs. Éviter le contact cutané. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : 5 °C

Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celles indiquées.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

## 8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1330-20-7: xylène

Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

	VME 221 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (VLEP-INRS (FR)) Juridiquement contraignant
	VLE (FR) 442 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR)) Juridiquement contraignant
100-41-4: éthylbenzène	Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR)) La substance peut être absorbée à travers la peau. VME 88,4 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR)) Juridiquement contraignant VLE (FR) 442 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm (VLEP-INRS (FR)) Juridiquement contraignant
101-68-8: 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (MDI)	VME 0,1 mg/m <sup>3</sup> ; 0,01 ppm (VLEP-INRS (FR)) Limite donnée à titre indicatif VLE (FR) 0,2 mg/m <sup>3</sup> ; 0,02 ppm (VLEP-INRS (FR)) Limite donnée à titre indicatif

## Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	pâteux(se)
Couleur:	gris
Odeur:	odeur faible, doux(ce)

Valeur du pH:	neutre
Point d'ébullition:	137 °C
Point d'éclair:	76 °C
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
Densité:	1,17 g/cm <sup>3</sup> (20 °C) env. 1,155 g/cm <sup>3</sup> (50 °C)
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Auto-inflammabilité:	non auto-inflammable

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

### Autres informations

Densité apparente:  
non applicable

Autres informations:  
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

---

## 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### Matières incompatibles

Produits à éviter:  
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:  
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:  
Peut provoquer de légères irritations de la peau. Peut entraîner de légères irritations aux yeux. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:  
La substance peut entraîner une sensibilisation du système respiratoire.

*Données relatives à : 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (MDI)*

*Evaluation de l'effet sensibilisant:*

*La substance peut entraîner une sensibilisation du système respiratoire. Possible sensibilisation de la peau après contact. Les études sur animaux laissent supposer qu'une exposition par contact avec la peau peut entraîner une sensibilisation pulmonaire. La pertinence de ce résultat n'est cependant pas clairement établie pour l'homme.*

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:  
La structure chimique ne laisse pas présumer un tel effet Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## 12. Informations écologiques

### **Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:  
Dans l'état actuel des connaissances, pas d'effet négatif pour l'environnement attendu. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### **Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):  
Le produit n'a pas été testé.



### **Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### **Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Pas de données disponibles.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit ne répond pas aux critères de classification des PBT (Persistant/Bioaccumulable/Toxique) ou des vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

### **Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

---

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **Méthodes de traitement des déchets**

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Code de déchet:

08 05 01<sup>✕</sup> déchets d'isocyanates

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

## **14. Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre**

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### **Transport fluvial intérieur**

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

**Transport maritime**

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

**Sea transport**

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

**Transport aérien**

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

**Air transport**

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

**15. Informations réglementaires****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1432, 1433

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 4bis, 62, 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

**16. Autres informations**

Du fait du rachat de Degussa Construction Chemicals par le groupe BASF, toutes les Fiches de Données de Sécurité ont été réévaluées sur la base d'informations consolidées. Cela a pu conduire à des changements significatifs de nos Fiches de Données de Sécurité. Si vous aviez des questions concernant ces changements, vous pouvez nous contacter à l'adresse indiquée en section 1.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Xn	Nocif.
Xi	Irritant.
F	Facilement inflammable.
N	Dangereux pour l'environnement.
10	Inflammable.
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
11	Facilement inflammable.
20	Nocif par inhalation.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
48/20	Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

---

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 01.07.2011

Version: 6.0

Produit: **MASTERFLEX 474 GRIS**

(ID Nr. 30356425/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 19.08.2011

40	néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
42/43	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Carc. Cat. 3	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Substances cancérigènes Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérigènes possibles.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.